

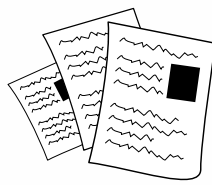


NONGLARD MUNICIPAL



FÉVRIER 2012

www.nonglard74.fr



- 1** LE MOT DU MAIRE
- 2-3** COMPTE ADMINISTRATIF 2011 / SUBVENTIONS
- 4** TRAVAUX 2011
- 5** ACCESSIBILITÉ / PARKING RELAIS
- 6** URBANISME 2011 / DICRIM
- 7** CÉRÉMONIE DES VŒUX 11 NOVEMBRE
- 7** PROBLÈME RÉSEAUX
- 8** L'ÉCOLE DE NONGLARD
- 9** RETRAITE DENISE
- 9** RETRAITE JEANTET
- 10** C.C.A.S.
- 11** C.C.A.S. / FRONTALIERS

- 12** ETAT CIVIL
- 12** CALENDRIER
- 13** FÊTE DES PARENTS
- 13** JARDINS HAUTE-SAVOIE
- 14** JOURNÉE ENVIRONNEMENT
- 15** GESTION DÉCHETS
- 16** AIDE À LA PERSONNE
- 17** EHPAD
- 17** PORTAGE REPAS
- 18** MONDE TRAVAIL
- 19** SÉCURITÉ ROUTIÈRE
- 20-21** GAZ DE SCHISTE
- 22** ECOLE



- 23** APE
- 23** CAN
- 24-25** BIBLIOTHÈQUE
- 26** CHASSEURS
- 27** ALN
- 27** PAROISSE
- 28** A.D.M.R.

RESPONSABLE DE PUBLICATION : *Eric Labaz*
RÉDACTION : *Commission de Communication*
PHOTOS : *Elus, associations et habitants de Nonglard*
CONCEPTION : *CD Création Numérique*
Épagny 04 50 22 82 64
IMPRESSION : *PHOTOPLAN - Annecy*
Ce bulletin a été imprimé sur papier labélisé PEFC
(papier issu de forêts gérées durablement)



Bonjour à toutes et à tous,

Un an déjà depuis le dernier Nonglard Municipal (2011) qui vous a certainement apporté une foule de renseignements et d'informations sur la vie de notre village.

2011 a été une année chargée en naissances immobilières. Vous avez pu constater le démarrage des constructions aux lieux-dits Monthoux et Vers le Château. 2012 verra progressivement l'arrivée des premiers habitants occupant ces logements neufs et nous saurons, tous, les accueillir comme il se doit.

Pour votre sécurité et votre confort, le Conseil Municipal a lancé une opération de régularisation du domaine public en matière de voiries communales sous la forme d'une enquête publique largement diffusée à tous. Cette dernière marquera un tournant dans la gestion des routes communales.

Les cheminements piétonniers seront réalisés en partie ou en totalité, sous réserve de fonds financiers suffisants, entre l'école communale, la salle des fêtes, le cimetière et l'espace jeux. Des acquisitions de terrains ou l'établissement de conventions de passage seront nécessairement établies avant les travaux.

Pour l'agrandissement de notre école, une grande réflexion que j'espère suivie d'une réalisation concrète, est actuellement portée par un Comité de Pilotage qui étudie toutes les solutions possibles et viables pour améliorer le quotidien des élèves dans les classes. L'aménagement et les dimensions des espaces actuels deviennent obsolètes pour le bien-être de nos écoliers et de leurs enseignants.

La réforme des collectivités territoriales et les nouvelles directives de l'État concernant les dotations financières aux communes réduiront sérieusement notre budget à court terme et dans les années à venir ; la commission « Finances » veille à sa bonne tenue.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin en cette année marquée par les élections présidentielles et législatives.

Eric LABAZ
Maire





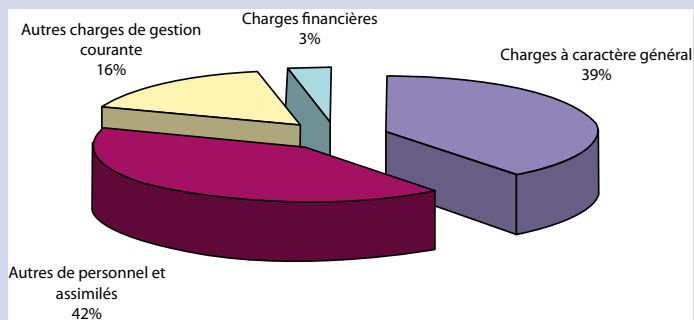
Section fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractère général	119 255,89
Charges de personnel et assimilés	124 289,29
Autres charges de gestion courante	48 282,15
Charges financières	10 388,12
TOTAL	302 215,45
RECETTES	
Atténuation de charges	12 502,32
Produits de services - ventes diverses	4 525,52
Impôts et taxes	234 082,60
Dotations et participation	108 608,00
Autres produits de gestion courante	23 374,64
Produits financiers	417,46
Produits divers	1 308,88
TOTAL	384 819,42
Excédent de fonctionnement reporté de 2009	17 366,81

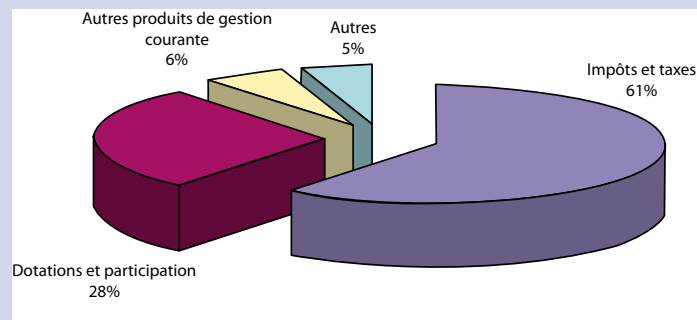
Section investissements

DÉPENSES	
Remboursement emprunts	20 242,28
Immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles	42 144,48
TOTAL	62 386,76
RECETTES	
Dotations, fonds divers et réserves	21 996,02
Subventions d'investissements	22 611,70
Immobilisations corporelles	0,00
Emprunts et dettes assimilées	0,00
TOTAL	44 607,72
Excédent d'investissement reporté de 2009	345 978,34

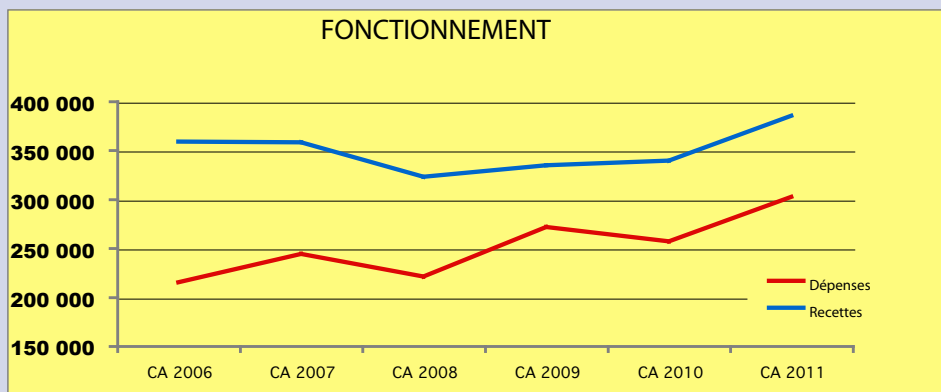
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



FONCTIONNEMENT





2011 aura été une année de transition dans l'attente de la réalisation de projets importants et donc coûteux. Il est donc intéressant de voir comment s'orientent notre budget.

Les recettes

- Les impôts locaux représentent 61 % de nos recettes de fonctionnement. Une fois enlevé ce qui est immédiatement reversé à l'Etat dans le cadre des péréquations, il reste 140.000€ de recette annuelle.
- L'Etat participe également au fonctionnement des communes. Nonglard bénéficie ainsi d'une dotation de 100.000€.
- Les droits de mutations, réglés par les acquéreurs lors des ventes (appelés bizarrement « frais de notaires »), nous amènent encore 70.000€.
- Enfin le fameux « Fonds Genevois », particularité de notre région, contribue également pour plus de 10.000 €. En comptant les autres recettes diverses, nous avons une capacité de financement de presque 400.000€ de dépenses.

Les dépenses

Le fonctionnement de la commune absorbe 80 % de cette somme (personnel, entretien des bâtiments et des routes...).

Quelques chiffres anecdotiques pour mieux se rendre compte :

- le déneigement à lui seul représente 4% du budget
- le personnel dédié à l'école, la garderie et la cantine 20%
- les contrats de maintenance pour nos différents équipements également 4%, et ainsi de suite...

Et pour finir, il nous reste un peu plus de 80.000 € pour financer nos investissements.

2011 n'a pas été une grosse année d'investissement, les projets ont été un peu retardés, mais 2012 arrive. Il conviendra de financer le parking relais derrière la salle des fêtes, et trouver une solution pour l'école. Ce projet en est encore au stade de la réflexion, mais il faudra bien un jour regrouper dans un lieu unique (et surtout en rez-de-chaussée) Ecole, Cantine, Garderie, Bibliothèque et Salle d'évolution. Notre trésorerie ne sera probablement pas suffisante et nous aurons à terme sans doute besoin de recourir à l'emprunt, et ce quelle que soit la solution choisie : extension, création d'un bâtiment annexe, ou création d'un nouveau groupe scolaire.

C'est l'économie dégagée chaque année sur notre fonctionnement qui nous permettra de financer ce projet que vos élus considèrent comme vital pour notre commune.

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS EN 2011

Allocations versées sur le budget général (total 3151,60€)

Associations de la commune

Bibliothèque	978,00 €
Association des Anciens Combattants (AFN)	170,00 €
Coopérative scolaire (école)	160,00 €
APE - P'tits Loups.....	1150,00 €

Associations extérieures à la commune

Association Sportive de Sillingy (foot)	125,00 €
Comité des Eleveurs (foire de La Bathie).....	113,60 €
Foyer socio-culturel du collège de Poisy.....	140,00 €
Prévention Routière	65,00 €
Ecole de Musique de Poisy	100,00 €
Amicale des Pompiers, Sillingy	100,00 €
Fédération sportive Val des Usse	50,00 €

Allocations versées sur le budget CCAS (total 1574,26€)

AFM - Mucoviscidose (Virades de l'Espoir).....	100,00 €
ADMR Petites Usse et Fier (convention)	718,83 €
ADMR Petites Usse et Fier (subv. additionnelle)	425,43 €
Mission Locale Jeunes	280,00 €
Association des Paralysés de France (74)	50,00 €

Montant total des subventions : 4725,86 €



Bilan Travaux 2011

Entretien des bâtiments communaux

Les peintures des boiseries extérieures du bâtiment de la mairie commençaient à subir les affres du temps. Elles ont été reprises pendant les vacances de la Toussaint. Des placards ont été aménagés sous le préau de l'école pour du rangement de matériel.



Deux nouvelles aires de stationnement

Nous avons déjà évoqué l'année dernière ce projet qui consiste à réaliser un parking de 22 places servant d'aire de stationnement au niveau du transformateur électrique de la route de La Pièce et d'un autre parking-relais de 25 places situé en contrebas, exactement dans le prolongement de la salle des fêtes. Ces parkings seront reliés par un cheminement piétonnier qui permettra de rejoindre l'abribus de la RD14 depuis le parking relais.

Ce projet est maintenant en route : c'est le cabinet Longerau qui a été retenu comme maître d'oeuvre au terme d'une consultation. Des entreprises vont être choisies après une consultation en cours et les travaux devraient pouvoir commencer durant l'été. Le coût total est estimé à environ 210 000€ et sera financé par des subventions de la CCFU, de l'Etat et du Département pour un montant d'environ 165 000€.

Nouveaux panneaux de signalisation

Accès au parking provisoire derrière l'école pour permettre de sécuriser la Place Verdun, aux heures scolaires principalement et « priorité à droite » pour renforcer la sécurité de la route du Moulin.

Limitation de vitesse

Pour améliorer la sécurité de tous, la vitesse de circulation a été limitée dans certains secteurs du village, comme suit :

Zone 30, route de La Ville et route de Chez Collomb jusqu'à l'oratoire.

Zone 70, route de Silingy – avec limitation à 50 dans le double virage, partie la plus dangereuse.

Nous vous remercions pour votre participation au respect de ces mesures de sécurité pour tous.



Enfouissement d'une ligne électrique en bord de chaussée

La ligne à moyenne tension (20 000 volts) traversant les constructions du Carré de l'Habitat a été enfouie depuis le transformateur des Neyrullles jusqu'à celui de la Pièce. La partie traversant les habitations a été prise en charge par le promoteur, la commune assurant le financement de l'autre partie en bordure de la voie publique. Ainsi tous les fils d'alimentation aériens (moyenne et basse tension) de ce secteur seront supprimés.





Table de ping-pong

Au cours de l'été 2011, les équipements de l'espace jeux ont été complétés par une table de ping-pong d'extérieur à destination des jeunes et des moins jeunes... Pensez donc, à la belle saison, à amener balles et raquettes pour en profiter.

Accessibilité au handicap

Depuis 2 ans, la commission intercommunale « Accessibilité au Handicap » coordonne les efforts et engagements des communes de la CCFU pour mettre en œuvre les obligations découlant de la loi du 11 février 2005 rendant obligatoire la mise en accessibilité de tous les bâtiments recevant du public d'ici 2015, ainsi qu'une partie des voiries communales. Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est en cours d'élaboration en intercommunalité avec l'aide d'un technicien embauché par la CCFU. Le PAVE sera présenté pour adoption au Conseil Communautaire en juin 2012.

Durant l'année 2011, la commune de Nonglard a réalisé la construction de 2 rampes d'accès, une à la garderie (ancienne mairie) et une à la salle des fêtes. Des garde-fous seront prochainement installés sur ces rampes pour les sécuriser. Parallèlement, la commune a sélectionné une partie des voiries qu'elle souhaite rendre « accessible » au public se déplaçant avec difficulté : mamans avec poussettes et personnes se déplaçant avec difficulté par exemple. Ces voiries sont ou seront dotées de trottoirs aux normes, de passage abaissés à intervalles réguliers et ne seront pas encombrés de panneaux de signalisation ou réverbères en leur milieu. Cet ensemble constitue le « cheminement prioritaire » qui a été formalisé en fin d'année et est représenté ci-dessous. Des travaux sont prévus au cours de l'année 2012 pour réaliser la continuation du trottoir partant de la salle des fêtes jusqu'à la route de Chez Dupraz.



VERT : Existant

ROUGE : À réaliser



2011, la continuité de l'application du PLU

Les effets du nouveau PLU s'étaient fortement fait ressentir en 2010 avec des permis acceptés pour 24 logements sur la commune. Le projet des « Carrés de Monthoux » a bien avancé et les premiers logements seront livrés dans quelques mois.



Les projets ont continué en 2011. En effet, des demandes de permis de construire ont été déposées et acceptées pour 15 nouveaux logements dont 3 villas et 12 logements en résidence.

Ce dernier programme, « les Quatre Saisons », sur l'emplacement de l'ancienne ferme du Château, comprendra 12 logements sur un sous-sol de 22 places de stationnement et 3 places extérieures. Ces logements se répartiront en T3 et T4. Une particularité, il est prévu un potager par logement. L'ancienne ferme a été démolie dans les derniers jours de l'année et la construction va pouvoir commencer. L'achèvement est prévu pour fin 2012.



Deux permis pour extension de logements ont également été accordés.

Des Déclarations Préalables de Travaux, pour les petits projets (clôtures, panneaux photovoltaïques, réfection de façades, création d'ouvertures), ont également été déposées :

- 3 pour création de fenêtres ou de fenêtres de toit
- 3 pour création d'abris
- 1 pour piscine
- 2 pour modification de balcon
- 2 pour clôtures
- 1 pour une véranda
- 1 pour panneaux photovoltaïques
- 1 pour réfection de façades.

Une seule de ces déclarations a fait l'objet d'un sursis à statuer.

Enfin 16 Certificats d'Urbanisme, le plus souvent préalables à une vente, ont été réclamés.

Si vous avez, vous aussi, un projet, nous vous rappelons que vous trouverez les formulaires en ligne sur le site de la commune <http://www.nonglard74.fr> : [ACCUEIL >>](#) [Vie locale >>](#) [Urbanisme >>](#) [Documents d'urbanisme](#). Vous pouvez également rencontrer un adjoint le Jeudi soir entre 18 et 19 heures, sur rendez-vous de préférence.

Dans un cadre légèrement différent, et toujours pour faire suite au PLU, deux plans d'alignement de routes ont été adoptés par le Conseil : le premier pour la route du Julliard, le second pour le chemin des Savus.

Pourquoi cette opération ? Elle permet de fixer la limite entre le domaine public et le domaine privé. Les riverains peuvent ainsi savoir où poser leur clôture. Bien sûr, ce plan est fait dans l'objectif de rendre plus aisé le fonctionnement de la voirie avec les contraintes actuelles de circulation automobile et piétonne. Cela ne veut pas dire que la commune entreprendra des travaux d'aménagement de voirie dans la foulée. Par contre, le jour où ces travaux pourront financièrement être mis à l'ordre du jour, les limites seront déjà fixées de façon précise.

DICRIM

EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE

Dans son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS), mis à jour en octobre 2011, la municipalité a recensé 3 types de risques qui concernent notre commune. Ce plan définit une organisation des services et moyens communaux qui permettront d'assurer au mieux la sauvegarde des habitants de la commune. Il est consultable en mairie aux heures d'ouverture au public.

Un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) a été également élaboré en novembre 2011 à l'attention de la population. Il reprend la définition des risques et donne les consignes de sécurité à appliquer par la population.

La fiche synthétique de 2 pages résumant les consignes à observer par la population dans le cas où une catastrophe naturelle se produirait a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Vous trouverez également ces documents sur le site internet de la commune (<http://www.nonglard74.fr>)

Pour information, le Directeur d'école a préparé en parallèle un **Plan Particulier de Mise en Sécurité** (PPMS) pour organiser une procédure de mise en sécurité des enfants de l'école en cas de catastrophe naturelle. Les parents en ont été informés par le biais de leurs représentants.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

INFOS MUNICIPALES



En ce début d'année 2012, nombreux étaient les habitants de la commune venus participer à la cérémonie des vœux à la Salle des Fêtes. Et nombreuses également les personnalités extérieures, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,



Député de notre circonscription, Monsieur le Conseiller Général, Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers communautaires de la CCFU

Si la crise et les difficultés actuelles ont été présentes dans bien des discours, il a été également mis en avant les évolutions positives et en particulier la finalisation du projet de portage des repas dont la convention venait juste d'être signée. Les associations locales ont pu exposer leurs buts et leurs activités tandis que quelques nouveaux habitants ont eu la rude tâche de se présenter à la collectivité. Et la soirée s'est prolongée autour des galettes des rois fort appréciées de tous.

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR (11 NOVEMBRE)

Le 11 novembre, les élus de la commune, avec la participation de Monsieur JEANTET, Conseiller Général, de Messieurs Pierre BRUYERE et Henri CARELLI, respectivement maires de Poisy et Lovagny et des représentants de l'AFN ont célébré la cérémonie du souvenir devant le Monument aux Morts.

La présence de nombreux habitants de la commune et des enfants de la « classe des grands » de l'école, qui ont interprété La Marseillaise, a été vivement appréciée.



DYSFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX

A plusieurs reprises au cours des derniers mois, des pannes ont perturbé le bon fonctionnement des réseaux, que ce soit le réseau électrique ou internet.

La Mairie ne peut dans ce cas apporter aucune réponse immédiate et il ne sert à rien de chercher à joindre en premier le secrétariat (ou encore moins le maire à son domicile !).

Tous les incidents concernant un abonnement privé doivent être gérés directement par les bénéficiaires eux-mêmes auprès de leurs fournisseurs (Téléphonie fixe/mobile, Internet, Radio/Télévision numérique/satellite, raccordements électriques, ...), le numéro d'urgence à appeler étant mentionné sur les factures.



Par exemple : EDF – Coupures de courant : 0810 33074 saisir le code postal et annoncer « Nonglard » (laissez-vous guider par la boîte vocale). Pas d'attente, un répondeur vous donne l'information.

En revanche, les incidents concernant les réseaux ou services suivants sont d'un intérêt public et doivent être signalés comme suit:

Réseau ou service concerné	Qui contacter	Numéro de téléphone
La voirie	Secrétariat de mairie	04 50 60 54 31
Le réseau des eaux pluviales	Secrétariat de mairie	04 50 60 54 31
Le réseau d'éclairage public	Secrétariat de mairie	04 50 60 54 31
Le service d'assainissement	SILA (n° d'urgence)	04 50 33 89 89
Le ramassage des ordures ménagères	CCFU (n° d'urgence)	04 50 77 24 05
Les transports scolaires	CCFU (n° d'urgence)	04 50 77 24 03



Depuis quelques mois, la vie de l'école ou autour de l'école a été assez mouvementée...

La fin d'année scolaire 2010/2011 a été marquée par le départ en retraite de Denise Morel qui assurait depuis de nombreuses années la cantine et la garderie périscolaire. Les élus remercient une nouvelle fois Denise pour sa conscience professionnelle, pour l'amour qu'elle a prodigué à tous les enfants et pour sa contribution à une vie scolaire épanouissante. Annick Golliet, nouvellement embauchée, a pris la relève dès la rentrée.

Malheureusement une chute de scooter l'a rapidement mise dans l'impossibilité d'assurer ce poste. Denise Morel ayant accepté de reprendre du service, la situation semblait sous contrôle... jusqu'à ce que Denise se fracture le poignet dans les escaliers. Des solutions ont été trouvées dans l'urgence pour le service de cantine et la garderie du matin. Mais la garderie du soir a dû être assurée par les élus et les parents d'élèves jusqu'à Noël. La bonne volonté de tous a permis d'assurer l'accueil des enfants sans discontinuité et le Conseil Municipal a tenu à remercier, au cours d'une rencontre en mairie, tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour les enfants. La rentrée de janvier a vu le retour d'Annick Golliet, secondée par Janick Labaz.



L'année scolaire 2011/2012 a également été marquée par un accroissement des effectifs (39 élèves) et surtout du nombre des «petits», ce qui n'a pas été sans poser des problèmes quant à l'aménagement des classes, l'organisation de la salle de repos et autres. Des solutions ont été mises en place au coup par coup mais il est évident qu'une réflexion plus approfondie est obligatoire pour envisager l'évolution de l'école. Plusieurs pistes ont été amorcées mais la question va être étudiée par un comité de pilotage réunissant élus, enseignants, parents d'élèves et personnel. Le problème à l'heure actuelle est que nous sommes sur une corde raide et que 4 ou 5 élèves de plus ou de moins peuvent faire pencher la balance vers une fermeture de classe ou vers une surcharge d'effectifs très lourde à gérer. Rappelons que les 2 classes sont à quatre niveaux chacune, ce qui peut être très enrichissant mais aussi très difficile à organiser surtout avec les plus petits.



En juin 2011, les élèves de CM2 se sont vu remettre, par M. le Maire, un Atlas pour les accompagner durant leurs années de collège.



URGENT

Pour la rentrée scolaire 2012, merci d'inscrire vos enfants en mairie AVANT LE 7 AVRIL. Des prévisions précises d'effectifs permettront un meilleur accueil des enfants à l'école.

RETRAITE DE DENISE MOREL

INFOS
MUNICIPALES



C'est dans une ambiance très conviviale que la commune de Nonglard, à l'initiative conjointe de l'Association des Parents d'Elèves - P'tits Loups et du Conseil Municipal, a fêté le départ en retraite de Denise Morel. Tous les parents, enfants, élus et employés municipaux actuels bien sûr mais aussi les « anciens » étaient présents pour entourer celle qui pendant dix années a prodigué attention et dévouement à tous les élèves de la maternelle et du primaire, assurant sans relâche la garderie et la cantine périscolaires.

Si la Présidente de l'APE et le Maire de Nonglard ont bien souligné le rôle primordial, pour l'école, de Mme Morel au fil des années, l'hommage le plus touchant a été rendu par les élèves eux-mêmes qui ont su écrire tout ce qu'ils ont appris durant les heures de garderie et de cantine et manifester ainsi leur respect et leur affection à « leur » Mme Morel. Tous lui ont souhaité une retraite heureuse et espèrent bien la revoir régulièrement dans les activités scolaires.

Et l'apéritif bien garni qui s'est prolongé fort longtemps a permis à tous d'échanger et de profiter d'une rencontre très chaleureuse.



CHRISTIAN JEANTET PART EN RETRAITE

Au mois de juin, la cour de l'école a accueilli notre Conseiller Général venu fêter avec ses amis son départ en retraite de l'Education Nationale. Les parents et anciens élèves étaient nombreux autour de lui pour s'émouvoir et commenter les photos attestant des nombreuses années passées à l'école de Nonglard.

Un grand merci à Christian Jeantet d'avoir souhaité revenir à Nonglard pour cette occasion.





A quoi sert le CCAS ?

Le rôle du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale composé à part égale d'élus et d'habitants de Nonglard) est d'être attentif aux besoins sociaux de la commune, en lien avec les différents intervenants d'aide sociale du secteur.

Les membres du CCAS sont chaque année le «moteur» de deux rencontres incontournables pour les plus de soixante ans : le repas des Aînés en février et la sortie du mois de septembre organisée conjointement avec le CCAS de Lovagny.

Le repas des Aînés

En février 2011, le repas des Aînés a rassemblé, comme d'habitude, près de 80 personnes dans la salle des fêtes, bien fleurie pour l'occasion et décorée avec des bougeoirs réalisés par les enfants de l'école, geste que tous les participants ont vivement apprécié.

Une journée sous le signe de la convivialité qui permet de rencontrer les «anciens» et de découvrir des «nouveaux». L'écran installé sur la scène a permis de revoir les photos de l'année écoulée : toujours de bons souvenirs à égrener tout en dégustant les plats fins mijotés par l'équipe de Denis Petit. Et si les conversations sont allées bon train jusqu'en fin d'après-midi, certains ont préféré enchaîner quelques danses avant de se donner rendez-vous pour l'année prochaine....



La sortie dans le Grésivaudan

Cette année 2011, ce sont 88 personnes qui se sont retrouvées au départ des deux cars de Nonglard et Lovagny pour la traditionnelle sortie des Aînés du début septembre. Le temps était absolument estival et l'ambiance bien joyeuse. Au programme : la découverte du Grésivaudan, région bien proche de chez nous mais que l'on se contente souvent de traverser sans s'y arrêter alors qu'elle recèle des sites passionnants.

C'est ainsi que la journée a débuté par la visite du Fort Barraux, place défensive construite au XVI^e siècle puis remaniée par Vauban au XVIII^e. Les Dauphinois ont laissé les Savoyards terminer la construction du fort avant de se

l'approprier : ils n'avaient plus qu'à déplacer les canons pour les tourner vers la Savoie ! Les guides nous ont fait partager leur passion pour ce lieu en expliquant son architecture (la forme en étoile du site, le rôle des bastions, etc.) ainsi que l'évolution de son rôle au fil des siècles : fonction de dissuasion, de défense ainsi que de garnison et d'entrepôt pour les armes et munitions. Le Fort jouera également un rôle de prison pour les officiers allemands en 1917 et 1918 puis deviendra malheureusement un Centre de Séjour Surveillé pour les prisonniers politiques, les opposants au régime de Vichy et les familles d'origine juive en transfert pour les camps de concentration.

La vue depuis l'esplanade du Fort a permis de découvrir toute la vallée de l'Isère ainsi que les chaînes environnantes.

Nous avons ensuite parcouru quelques kilomètres jusqu'à la cave Chautemps où les exploitants nous ont fait découvrir les différents vins de leur domaine : Aymes, Apremont, Gamay, Pétilant. Et la dégustation, en guise d'apéritif, a été fort appréciée...

Puis ce fut le repas à l'Auberge du Pas de l'Alpette, admirablement située face au Mont Blanc et à la chaîne de Belledonne, et dont le menu aux saveurs locales a contenté les plus gourmets...





Comme promenade digestive, nous avons ensuite rejoint le départ du Funiculaire de St Hilaire du Touvet et, en plusieurs groupes, nous avons apprécié cette promenade insolite le long des falaises abruptes de Chartreuse. La voie ferrée unique de 1480 m de long grimpe au milieu des rochers, d'une altitude de 260 m jusqu'à l'arrivée à 1000 m, et son inclinaison atteint 83% de pente au moment de l'entrée dans le tunnel de 130 m de long. Un trajet impressionnant et qui, à l'arrivée, offre un paysage exceptionnel sur les horizons alpins.

Les cars nous attendaient au sommet pour entamer le retour par la route et, en fin de journée, la traditionnelle pause autour des bugnes de Marcelle a permis de prolonger un peu les instants de rencontre entre nos deux communes.



Outre la prise en compte immédiate des besoins locaux, le CCAS participe également à bon nombre d'actions plus générales :

Un engagement parmi d'autres

Par exemple, en 2011, le Pôle Médico-Social (PMS) de Meythet a été à l'origine d'une rencontre entre les différents acteurs du domaine social pour mettre en place des groupes de travail sur des problématiques sociales concernant les jeunes enfants et les adolescents. Plusieurs élus du CCAS participent au GATAP (Groupe d'Acteurs de

Terrain Adolescents-Parents) et travaillent en particulier sur les questions d'insertion sociale

et professionnelle. Un autre groupe prépare pour la fin d'année une action de prévention BOOMERANG sous forme d'une journée ludique qui sera proposée aux familles ayant de jeunes adolescents.

Création d'une Union Départementale des CCAS de Haute-Savoie

A l'initiative du CCAS de Meythet et grâce à la participation d'une vingtaine de communes dont Nonglard, une Union Départementale des CCAS de Haute-Savoie a été créée le 13 décembre 2011.

Ses trois missions seront :

- L'information et la formation de ses adhérents (élus et techniciens), avec la possibilité de décentraliser les formations dans le département
- Le travail en réseau
- Le retour des expériences locales qui servent à alimenter les échanges avec les ministères et les institutions lors de l'élaboration de projets de loi (rôle de veille sociale)

Par ailleurs, elle assurera la représentation en justice des intérêts et droits des CCAS auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public et privé, le cas échéant.

Jean-François BOCQUET, représentant du CCAS de Nonglard à l'extérieur de la commune, a accepté de faire partie du Conseil d'Administration.

Pour pouvoir adhérer à la nouvelle UDCCAS (Union Départementale des CCAS), la commune a adhéré à l'Union Nationale des CCAS.

FRONTALIERS ET DOTATION

Chaque année, le département de la Haute-Savoie reçoit une dotation au titre de la Compensation Financière Genevoise. Une partie de cette dotation est reversée aux communes en allocation directe, proportionnellement au nombre de frontaliers travaillant sur le canton de Genève soit :

- . les travailleurs frontaliers ayant une carte de travail
- . les travailleurs suisses domiciliés en France
- . les travailleurs ayant la double nationalité suisse et française

Pour information, le montant reversé chaque année aux communes est d'environ 800€ par travailleur frontalier.

Les ressources de la commune étant limitées, nous demandons à chaque travailleur frontalier installé à Nonglard qui ne s'est pas encore fait recenser (nouvel habitant ou nouveau frontalier) de s'inscrire en Mairie avant le 1er septembre 2012, ceci afin de permettre à notre commune de bénéficier d'une juste dotation. Nous vous rappelons que les informations recueillies demeurent confidentielles et ne sont pas de nature à remettre en cause le permis de travail.

D'avance nous vous remercions de votre contribution.



Si vous ne désirez pas faire figurer les évènements d'état-civil (naissance, mariage, décès) concernant votre famille, vous avez la possibilité d'en informer la mairie durant la première quinzaine de janvier de chaque année et ceux-ci ne paraîtront pas dans le bulletin municipal qui concerne l'année écoulée.



DÉCÈS

VIVIANT Gaston, le 9 avril 2011

DALLEMAGNE Georges, le 27 juillet 2011

NAISSANCES

NOTIN Félix, le 2 avril 2011

DUCREY-BAUM Noé, le 16 mai 2011

BALLY Eliott, le 5 juin 2011

PLODZIEN Rémi, le 24 septembre 2011



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2012

DATE	ORGANISATEURS	MANIFESTATIONS
Samedi 14 janvier	Municipalité	Vœux du Maire et Conseil
Samedi 4 février	CAN	Concours de belote
Dimanche 12 février	Municipalité (CCAS)	Repas des anciens
Dimanche 26 février	Communauté paroissiale	Repas paroisse
Dimanche 29 avril	CAN	Vide greniers
Samedi 9 juin	Municipalité	Fête des parents
Samedi 30 juin	CAN	Concours de pétanque
Samedi 8 septembre	Municipalité (CCAS)	Sortie des anciens
Samedi 13 octobre	APE	Marché d'automne
Samedi 20 octobre	CAN	Soirée loto
Dimanche 11 novembre	AFN + Municipalité	Cérémonie du souvenir
Samedi 17 novembre	APE P'tits Loups	Soirée choucroute
Dimanche 25 novembre	CAN	Téléthon
Samedi 1 ^{er} décembre	CAN	Soirée jeux de cartes
Lundi 31 décembre	CAN	Réveillon (option)





En 2010, la Fête des Parents avait été organisée en même temps que la Journée de l'Environnement et n'avait attiré que peu de monde. En 2011, les parents ont été invités en fin d'après-midi un samedi soir du mois de mai... mais très peu de familles sont venues à ce rendez-vous. Sans doute, le printemps est-il très chargé en activités de toutes sortes : jardins, compétitions sportives, fêtes familiales et autres qui ne facilitent pas la disponibilité. Que faire en 2012 ? La question reste ouverte....

En tous cas, merci à ceux qui viennent régulièrement partager ce moment de convivialité qui permet de mieux nous connaître et d'aborder parfois en toute disponibilité des questions intéressant la commune.



LE PARC DES JARDINS DE HAUTE-SAVOIE

Pour la troisième année, une équipe d'habitants de la commune a fleuri et entretenu une parcelle dans les Jardins de Haute-Savoie près du lac de La Balme de Sillingy et se prépare à entamer une nouvelle saison. Malheureusement la reproduction de la Lanterne des Morts qui avait été réalisée en bois de noisetier en 2009 a bien souffert des intempéries et a du être abandonnée.

Merci de tout cœur pour son savoir-faire et sa patience à Gérard, artisan de cette première réalisation qui a contribué à faire découvrir la Lanterne des Morts à de nombreux visiteurs. Et nous souhaitons que le nouveau projet qui verra le jour en 2012 continue à faire connaître notre commune et son environnement.





RÉHABILITATION DU CHEMIN DE LA GENEVRIÈRE

Samedi 21 mai matin, une vingtaine de volontaires ont répondu à l'appel lancé par les élus de la commission « Sentiers » qui proposaient de réhabiliter le début du sentier de la Genévrière sur une centaine de mètres. En effet, des arbustes, des broussailles et des ronces avaient envahi le chemin qui n'était plus praticable. Une partie du chemin, dégagé, consolidé sur les côtés et recouvert du broyat des branches d'arbres est à nouveau attirante et nous vous engageons à le découvrir si vous ne le connaissez pas. Par contre, la section du cheminement longeant les nouvelles villas n'a pas pu être finalisé à cette époque car le chantier était encore en cours. Mais, dès le printemps 2012, le sentier sera ouvert en totalité et fléché, ce qui permettra de joindre très agréablement la route de Quincy (quelques dizaines de mètres avant le réservoir) et le chemin de Vaulx (à droite après les dernières villas). Les élus remercient chaleureusement les volontaires pour ce travail « écologique » en commun qui profitera à tous. Et devant l'enthousiasme des participants à cette journée active, d'autres projets de débroussaillage pourraient être lancés de la même façon.

Par contre, un mauvais point pour ceux qui tout dernièrement ont allumé un feu au milieu du tracé, abîmant ainsi les troncs d'arbres.

La Commission Sentiers souhaiterait avancer en particulier sur un projet qui lui tient à cœur : relier la route de Seysolaz au Chemin des Savus à travers le marais de Nyre afin d'éviter le passage en bord de route terriblement dangereux. Des acquisitions de parcelles ont été finalisées et un accord a été passé avec la CCFU pour longer la zone protégée de la source de Nyre. Une réflexion va être menée avec l'aide des associations et personnes compétentes pour établir un tracé et des aménagements respectant le marais et la faune le traversant.



DES CHANGEMENTS À LA DÉCHETTERIE D'EPAGNY

Dans le cadre de son optimisation et de sa modernisation, la **DECHETTERIE D'EPAGNY** fera l'objet de plusieurs modifications dès le **DIMANCHE 25 MARS 2012**.

HORAIRES D'OUVERTURE :

	Matin	Après-midi
Lundi	fermeture	13h30 - 18h30
Mardi	9h - 12h	13h30 - 18h30
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 18h30
Jeudi	fermeture	fermeture
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 18h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 18h30
Dimanche	9h - 12h	13h30 - 18h30



La déchetterie sera fermée les jours fériés.

MODALITES D'ACCES :

Un contrôle d'accès sous forme de vignette accolée sur le pare-brise arrière des véhicules légers, sur présentation d'un justificatif de domicile, sera également mis en place afin de maîtriser les tonnages apportés.

Le règlement de la déchetterie intègrera la limitation de l'accès du site aux seuls particuliers, les professionnels disposant depuis mars 2011 de plusieurs déchetteries privées adaptées à la nature et au volume de déchets générés par leur activité économique.

TRI COLLECTIF



Un deuxième point de collecte (bennes à verre, emballage et papier / carton) est désormais disponible à côté de l'abribus du « triangle », en quittant Nonglard direction Sillingy.

N'hésitez pas à l'utiliser, en particulier lorsque les bennes de la salle des fêtes sont pleines!

Très prochainement seront mis en place par la CCFU des panneaux d'information sur le tri des déchets. Merci d'appliquer rigoureusement les consignes spécifiées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une fiche Habitat a été réalisée par la Commission Développement Durable de la CCFU et sera prochainement disponible en mairie. Elle propose des pistes de réflexion sur les économies d'énergie, la lutte contre la pollution, etc pour tous ceux qui se lancent dans des travaux de construction ou de rénovation d'une maison.

Suite à l'état des lieux du territoire finalisé début 2011, un plan d'actions a été établi et sera bientôt consultable en mairie et sur le nouveau site de la CCFU (www.ccfu.fr) pour que chacun puisse émettre un avis.

Il inventorie les actions possibles prenant en compte les nouveaux enjeux territoriaux que sont la lutte contre le changement climatique, la satisfaction des besoins essentiels de la population, la protection de nos ressources et de la biodiversité, le maintien d'une bonne cohésion sociale et l'encouragement à une consommation et production responsables.

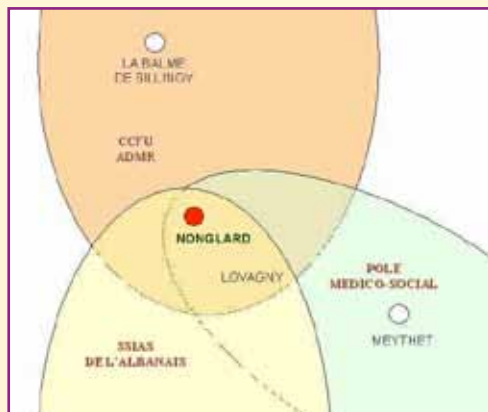


Les services d'aide à la personne dans notre secteur.

Quiconque a eu besoin de renseignements pour des problèmes médico-sociaux a pu apprécier la complexité de l'organigramme des structures d'aide sociale. La diversité des services et le rôle bien précis de chacun d'eux compliquent la tâche de ceux qui ont besoin d'une aide personnalisée à un moment donné, pour eux-mêmes ou leurs proches. Le problème est encore plus complexe pour les petites communes qui se trouvent rattachées à de multiples secteurs qui se croisent, se chevauchent et apportent chacun des réponses spécifiques à des problèmes précis.

Les informations ci-dessous ont pour but de démêler en partie cet écheveau et donner les clés pour des utilisateurs potentiels.

Voici les principaux organismes (ainsi que leur zone d'action) auxquels vous pouvez vous adresser en cas de problème :



Pôle Médico-Social de Meythet

Immeuble le Rabelais – 21 route de Frangy 74960 Meythet
Tél. : 04 50 22 38 10

Structure gérée par le Conseil Général

Communes desservies : Meythet, Metz-Tessy, Poisy, Lovagny, Nonglard, Epagny

Intervenants : assistantes sociales, puéricultrices, médecins de PMI

Les assistantes sociales interviennent auprès des personnes en difficultés pour les problèmes de la vie quotidienne (financier) et les problématiques familiales (violences intrafamiliales-protections de l'enfance). Elles peuvent également être référentes pour les personnes bénéficiaires du RSA.

Depuis 2010, les habitants en difficultés financières de Nonglard peuvent bénéficier de l'épicerie sociale Soleil et Saveur. C'est un lieu ressources pour les personnes qui se sentent isolées et une épicerie à très bas coût.

Pôle gérontologique Annecy Ouest

39 avenue de la Plaine 74000 Annecy
Tél.: 04 50 33 20 10

Organisme géré par le Conseil Général

Mise en œuvre sur le territoire du Canton de la politique gérontologique du Département

Informe sur les problèmes de santé, les possibilités d'aide à domicile, d'hébergement

Aide à Domicile en Milieu Rural : ADMR Petites Ussets et Fier

160 rue Colle Umberto 74330 La Balme de Sillingy
Tél. : 04 50 68 76 56

Association loi 1901

Communes desservies : CCFU soit Choisy, La Balme de Sillingy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves et Sillingy
Intervenants : Aides-ménagères et auxiliaires de vie.

Propose une aide à domicile pour les personnes âgées, handicapées ou les familles : ménage, toilette, aide aux repas, courses, etc.

Service de Soins Infirmiers à Domicile : SSIAD Fier et Chéran

La Fruitère 74150 Marigny St Marcel

Tél. : 04 50 64 80 23 - Fax. : 04 50 01 87 16

Association loi 1901

Communes desservies : 34 communes dont Nonglard et Lovagny

Intervenants : Aides-soignants

Soins infirmiers aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées. Soins d'hygiène et d'aide à la personne, afin de maintenir les personnes âgées dépendantes à leur domicile.

Remarque : les 5 autres communes de la CCFU sont desservies par le SSIAD d'Argonay qui travaille en collaboration avec l'ADMR.

HAD74, Hospitalisation à Domicile de Haute-Savoie

89 Rue du Val Vert - 74600 Seynod

Tél. : 0800.211.776 - Fax : 04.50.51.36.67

E-mail : contact@had74.fr

Entreprise privée créée en octobre 2004

Dessert 125 communes autour d'Annecy dont Nonglard et toutes les communes de la CCFU

Intervenants : médecin coordonnateur, psychologue, pharmacien, infirmières, assistante sociale, aides-soignantes

Alternative à l'hospitalisation traditionnelle en assurant une prise en charge globale et des soins de qualité de niveau hospitalier.

Offre en outre un service d'aide et d'accompagnement à domicile.



Un nouvel EHPAD sur le secteur

Grâce à l'initiative et la ténacité du maire de Sillingy, le territoire de la CCFU dispose désormais d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) puisque le « Bosquet de la Mandallaz », géré par l'association ODELIA, a ouvert ses portes au cœur de la commune de Sillingy en janvier 2012.

Cet EHPAD est organisé autour d'unités de vie : 4 unités de vie et de soins psycho-gériatriques accueillant 14 personnes chacune, spécifiques pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, et 1 unité de vie médicalisée accueillant 28 résidents pour l'accompagnement de la dépendance physique, soit une capacité totale de 84 résidents.

A l'heure actuelle, 80 personnes ont déposé un dossier ; il reste donc 4 places encore disponibles. Toutefois l'EHPAD a choisi de ne pas accueillir tous les nouveaux pensionnaires en même temps afin de mieux assurer leur intégration. En ce moment, une vingtaine de résidents sont déjà installés.

Téléphone de l'EHPAD : (04) 50 33 25 50



PORTAGE DE REPAS

Le portage des repas s'inscrit dans la politique du maintien des personnes âgées à domicile et était souhaité depuis longtemps par les élus et le CCAS de Nonglard. Jusqu'à aujourd'hui, 3 communes (La Balme, Choisy, Sillingy) sur les 7 de la Communauté de Communes Fier et Usse bénéficiaient de ce service, chacune selon sa propre gestion communale.

Durant l'année 2011, un groupe de travail a réuni des élus de la CCFU et des bénévoles de l'ADMR afin de mener une réflexion pour que ce service devienne intercommunal. Un système de gestion impliquant la CCFU, l'ADMR et le nouvel EHPAD de Sillingy a été mis en place et, depuis le 1er février 2012, les personnes âgées, handicapées ou en convalescence des 7 communes de la CCFU peuvent bénéficier de ce service.

Les repas sont livrés 3 fois par semaine en liaison froide : le lundi (repas du lundi et mardi), le mercredi (repas de mercredi et jeudi), le vendredi repas du (vendredi, samedi et dimanche). Un partenariat lie la CCFU, qui loue le véhicule, l'ADMR, qui effectue les livraisons, et l'EHPAD « Le Bosquet de la Mandallaz » qui confectionne les repas dans sa propre cuisine, s'adaptant ainsi aux besoins de la personne âgée. Le prix du repas est fixé à 8 euros. Chaque repas comporte une entrée, un plat chaud avec viande ou poisson et légumes, un fromage, un dessert et la soupe pour le soir. Quelques personnes de la commune se font livrer ces repas et leur retour est excellent : les repas sont bons et copieux et livrés avec le sourire.

Livraison de repas à domicile
 Au service des personnes âgées
 Tél. 04 50 68 76 56
www.ccfu.fr
 Fier & Usse

Pour plus de renseignements sur le portage des repas : merci de contacter l'ADMR au 04.50.68.76.56 ou admrsillingy@orange.fr

En cas de difficultés financières, vous pouvez bénéficier d'aides pour la prise en charge partielle du coût du repas auprès :

- de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) : dossier à transmettre au Conseil Général de la Haute-Savoie Direction de la Gérontologie et du Handicap Services Prestations Sociales – 12 avenue de Chevène – BP 22200 – 74023 Annecy Cedex - Tél 04 50 33 22 00
- des caisses de retraites
- Des mutuelles



Des pistes pour entrer dans le monde du travail

Il est parfois bien difficile aux jeunes, à tous niveaux de formation, de réussir leur insertion dans le monde du travail. Que ce soit, dès 14 ou 15 ans, pour la recherche de stages ou de lieux d'apprentissage, pour trouver une nouvelle orientation ou plus tard pour dénicher un premier emploi, les jeunes et leurs familles se sentent parfois bien démunis. Au-delà de l'aide et des informations proposées par les CIO (centres d'information et d'orientation) des collèges et lycées, d'autres structures locales existent et peuvent être consultées pour toute information et accompagnement :

Espace Economie-Emploi

Centre Victor Hugo
6 rue de l'Aérodrome – 74960 Meythet
tél. : 04 50 22 89 40 - fax. : 04 50 22 15 42
E-mail : espacemploi@mairie-meythet.fr
Lundi de 13h30 à 17h15
Mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
Mercredi de 8h30 à 12h
- Accueil, conseils et accompagnement des demandeurs d'emploi.
- Mise à disposition d'outils de recherche et de communication.
- Réception d'offres d'emploi d'entreprises locales et divers organismes.

Mission locale Jeunes

23 avenue de Loverchy - 74000 Annecy
tél. : 04 50 51 39 22 - fax: 04 50 51 89 85
<http://www.mission-locale.fr/>
Permanences à la Balme de Sillingy :
Les 2e et 4e jeudis de chaque mois de 14h à 16h45 à l'Espace 2000
Prendre RV au 04 50 77 66 34
La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Centre Bonlieu
1 rue Jean Jaurès – 74000 Annecy
tél : 04 50 33 87 40 - fax : 04 50 33 00 87
E-mail : infojeunes@ville-annecy.fr
Blog du BIJ : <http://bijannecy.over-blog.com/>
le lundi de 15h à 18h
du mardi au jeudi de 11h à 18h
le vendredi de 11h à 17h
le samedi de 10h à 12h
Le BIJ accueille les jeunes toute l'année pour les renseigner, les accompagner dans leurs recherches sur : les études, la formation, les métiers, les jobs, la mobilité internationale, la vie pratique, les loisirs, les vacances.

AFIJ Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés

6 av. Jean Jaurès – 73000 Chambéry
Tél. 04 79 70 21 96 – Fax : 04 79 70 69 86
<http://www.afij.org/>
Permanences 2 fois par semaine au BIJ Annecy
(E-mail : annecy@afij.org)
Intervient concrètement pour apporter des solutions au problème de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur à tous niveaux de formation.

A ne pas oublier également : **le Forum pour l'Emploi de Meythet** chaque année au mois d'octobre, désormais organisé autour de plusieurs journées chacune axée sur un thème particulier. Un bon moyen pour connaître les entreprises de la région et les secteurs pouvant offrir des débouchés.

ACCUEILLIR UN JEUNE CHEZ VOUS

L'association CEI (Centre d'Echanges Internationaux) recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture françaises. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir ». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Madame Karine MALLE
Responsable locale CEI
Tel : 06.32.83.20.91





Les jeunes enfants sont en général bien réceptifs aux consignes de sécurité et curieux de connaître les règles du Code de la Route. D'ailleurs ils sont souvent très attentifs aux réactions des parents et ne sont pas les derniers à signaler un dépassement de vitesse ou une ceinture non attachée....

Les journées de la Prévention Routière en milieu scolaire sont très appréciées, même si l'on constate que nos petits «ruraux» n'ont pas les réflexes «citadins» devant la problématique des feux tricolores ou des carrefours compliqués. Soyons donc attentifs à ces manques et profitons des trajets «en ville» pour les éduquer à un autre environnement.

Au moment de l'adolescence, les comportements changent et les risques ne sont plus appréciés de la même façon. Tirillés entre les parents et les copains, les adolescents sont beaucoup plus enclins à des comportements à risques et il est d'autant plus difficile de leur faire respecter des «règles de bonne conduite» que ce soit en général ou sur la route.

Leur apprendre à circuler à vélo, faire ou non le choix d'un scooter, les prendre en charge en conduite accompagnée, autant de situations auxquelles tout parent est un jour confronté et qui nécessitent des décisions responsables.

Le site de la Prévention Routière peut, à cet égard, vous donner le maximum d'informations et ainsi vous aider à y voir plus clair (<http://www.preventionroutiere.asso.fr/>).

Quads et mini-motos

En raison de leur faible prix, les motos de petite taille et les quads connaissent un véritable engouement depuis quelques années auprès de personnes en quête notamment de sensations fortes liées à la vitesse propre à ce type de sport mécanique. Ces engins sont destinés en principe à la compétition encadrée ou à un usage de loisir et seuls quelques modèles sont conçus pour permettre une circulation sur route.

Or, de plus en plus fréquemment, des motos dites « de poche», communément appelées « mini-motos », et des quads, dont ce n'est pas la vocation, sont utilisés par des adultes et des mineurs surtout sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public. Au-delà des nuisances qu'il entraîne, ce type d'utilisation présente un danger pour leurs conducteurs et les autres usagers de la route, ainsi qu'un risque pour les piétons et les riverains. Ces engins, destinés à une pratique en dehors de la voie publique, ne sont en effet pas soumis à des conditions d'équipement pour une conduite sur route et ne présentent pas ainsi les garanties de sécurité offertes par les motocyclettes réceptionnées. De plus, certains modèles peuvent atteindre des vitesses élevées, soit par construction, soit à la suite de modifications. Enfin, les conducteurs de ces engins sont, bien souvent, inexpérimentés.

Deux cas se présentent :

1) Certains modèles de motocyclettes ou de cyclomoteurs dont la taille a été rabaissée et de quads sont construits avec la possibilité de conduite sur route. Ces engins doivent obligatoirement faire l'objet d'une procédure :

- de réception pour certifier qu'ils sont conformes à des normes techniques prédéfinies et qu'ils satisfont ainsi à des conditions minimales de sécurité de circulation ;
- d'immatriculation.

De plus, le conducteur est soumis à :

- la possession d'un permis ou brevet correspondant à la catégorie de l'engin,
- la souscription d'une assurance,
- au port d'un casque.



2) De nombreux modèles de motos de petite taille et de quads ont pour finalités la pratique de loisir (notamment en tout terrain), la compétition sportive, ou un usage ludique sur un terrain privé.

Ces engins n'étant généralement pas dotés d'éclairage, de clignotants, et d'avertisseur, leur utilisation sur la voie publique constitue un danger réel et certain pour leurs utilisateurs, les usagers de la route, les piétons et les tiers et est rigoureusement prohibée.

Les « mini-motos » et les quads non réceptionnés ne peuvent pas être utilisés sur les voies publiques ou les lieux ouverts à la circulation publique.

Désormais, leurs conducteurs sont passibles d'une contravention de cinquième classe, sans préjudice de la confiscation, l'immobilisation ou la mise en fourrière de l'engin utilisé.

De plus, tout défaut d'assurance entraîne leur responsabilité pleine et entière.

Au-delà de l'aspect interdiction et repression, soyons surtout attentifs à la sécurité de nos enfants et de ceux qui les cotoient.



Gaz de schiste : sommes-nous concernés ?

Depuis quelques mois, la presse nationale et locale se fait l'écho de nombreuses décisions concernant le gaz de schiste et dans le même temps la mobilisation des citoyens contre cette nouvelle source d'énergie ne cesse de croître. Quelques informations pour essayer d'y voir plus clair...

Qu'est-ce que le gaz de schiste ?

Le gaz de schiste est un gaz naturel emprisonné dans une roche imperméable entre 2500 m et 4000 m de profondeur. Contrairement au gaz conventionnel qui, retenu dans une poche, peut être extrait par simple forage, l'extraction du gaz de schiste doit faire appel à une méthode non conventionnelle appelée «fracturation hydraulique».

Cette méthode consiste à envoyer à très haute pression un liquide composé d'eau, de sable et d'adjuvants chimiques afin de créer des microfissures dans la roche par lesquelles le gaz s'échappera. Le gaz remonte ensuite avec une partie du liquide de fracturation.

Avantages générés par cette source d'énergie

- Le gaz naturel produit moins de CO₂ que le charbon ou le pétrole.
- Il peut être produit et consommé localement.
- Il serait normal que les consommateurs soient aussi les pollués au lieu de polluer les pays du Tiers-Monde.
- Les réserves de gaz de schiste sont énormes (plusieurs dizaines d'années de consommation).
- Son extraction favorise l'indépendance énergétique de la France (à l'heure actuelle, 98% du gaz est importé).

Les problèmes pour l'environnement :

- Dans les premières exploitations aux Etats-Unis (telles celles décrites dans le film Gasland), le liquide de fracturation contenait plus de 500 adjuvants, souvent cancérigènes. Depuis les industriels travaillent pour réduire la liste des adjuvants contaminants, dans le but d'arriver à des produits «propres».

- Un forage à grande profondeur peut faire remonter des métaux lourds contenus dans le sol.

- En théorie, la fracturation ne devrait avoir aucun impact sur les nappes phréatiques qui se situent entre 2 et 60 m de profondeur. Mais les possibilités de connexions naturelles entre les différents niveaux ou de non-étanchéité des tuyaux risquent de provoquer la pollution des nappes par les fluides de fracturation (comme montré aux Etats-Unis : l'eau sortant du robinet s'enflamme avec une allumette...).

- Un forage demande entre 10 000 et 20 000 mètres cubes d'eau (avec obligation de trouver cette ressource en dehors des circuits locaux réguliers) soit des milliers de camions-citernes allant et venant pendant la phase de fracturation.

- Le liquide de fracturation ressortant du forage avec le gaz doit être traité dans des stations dédiées – d'où à nouveau un transport par camions-citernes (avec risque d'accident et de fuite).

- La fracturation hydraulique peut fragiliser une zone et favoriser les secousses sismiques (comme récemment au Canada puis en Angleterre).

La situation en France et dans notre région

En France, c'est l'Etat qui est propriétaire du sous-sol et lui seul possède la capacité légale d'autoriser ou d'interdire toute exploitation, en conformité avec le Code Minier. Les propriétaires des terrains – communes ou habitants – peuvent seulement accepter ou refuser la construction des infrastructures nécessaires et les industriels du pétrole ont en général des arguments financiers non négligeables...

Un permis de recherche déposé par un industriel définit seulement la zone concernée (généralement plusieurs centaines ou milliers d'hectares), l'intérêt géologique du secteur et l'historique des précédents sondages (à titre d'exemple, le permis de recherche Lyon-Annecy de la société texane Schuepbach Energy LLC s'étend sur 5 départements et couvre 3800 kilomètres carrés...). Ce document donne le planning du programme de recherche (souvent sur plusieurs années) mais ne précise nullement l'implantation des forages. Selon les résultats de la recherche, il sera ensuite suivi d'une demande de permis d'exploitation.

En 2009, M. Jean-Louis Borloo, alors Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, a accordé 64 permis de recherches. Mais les levées de boucliers qui ont suivi ont poussé le gouvernement à réétudier la question et à promulguer une nouvelle loi le 13 juillet 2011, loi qui réduit l'utilisation de la fracturation hydraulique au cadre de projets scientifiques d'expérimentation.

Suite à cette loi, 3 permis ont été abrogés... mais 61 sont toujours en cours !

LE GAZ DE SCHISTE

VIE LOCALE



Notre secteur est touché par 3 permis concurrents dont les périmètres se recoupent plus ou moins : Lyon-Annecy, Blyes et Gex-Sud.

La région Rhône-Alpes s'est prononcée contre l'exploitation des gaz de schiste et demande la refonte du Code Minier.

Depuis plusieurs mois, la mobilisation citoyenne s'intensifie. De nombreux collectifs ont été créés, soutenus par de nombreuses associations écologiques. Une soirée-débat à Sillingy a été suivie par de très nombreux habitants du secteur. Tous les collectifs se sont rassemblés en février à St Julien en Genevois avec la participation de nombreux élus.

Un projet de réunion d'information à l'échelle de la CCFU est actuellement à l'étude.

En l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, les élus locaux n'ont pas les moyens d'empêcher les forages des industriels détenteurs de permis d'explorer et d'exploiter les gaz et huile de schiste. Ils peuvent tout au plus prendre une délibération de principe pour manifester leur opposition à d'éventuels projets sur leur commune – mais seule la mobilisation massive de tous peut avoir un impact sur ces orientations.

De très nombreux sites internet vous permettront de glaner des informations afin de vous faire votre propre opinion.

Voici quelques pages utilisées dans cette présentation succincte :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-le-gaz-et-l-huile-de.html>

<http://www.rhonealpes.fr>

<http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/espace-decouverte/tous-les-zooms/les-gaz-de-schistes-shale-gas>

<http://planet-terre.ens-lyon.fr/planetterre/XML/db/planetterre/metadata/LOM-gaz-schiste.xml>

<http://nonaugazdeschistelyon.org/>

Film GASLAND : version courte de 47 mn environ à visionner gratuitement sur internet :

<http://latelelibre.fr/libre-posts/gasland-gaz-schiste/>

MAINS VERTES



Un appel avait été lancé en mai 2011 à tous les habitants aux mains vertes pour participer au fleurissement de certains points stratégiques de la commune (entrées, carrefours, etc). Quelques personnes ont bien joué le jeu et nous les remercions de leur participation à l'embellissement de notre cadre de vie. L'opération sera reconduite et, nous l'espérons, développée cette année et une réunion sera proposée au cours du printemps. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie dès maintenant.



La vie scolaire 2011 présentée par les enseignants.

L'année 2011 à l'école de Nonglard a été ponctuée par le projet danse. Durant plusieurs mois, petits et grands ont découvert avec joie l'univers de la danse de création. Un programme exigeant, rigoureux, plein de découvertes et de surprises leur a été proposé : apprendre à gérer son temps, l'espace scénique, l'énergie que l'on veut dégager... Tous ont appris à devenir chorégraphes, spectateurs et danseurs ! Tous ont dépassé leur première conception de la danse grâce aux activités et précieux conseils proposés par Stéphanie Donnet et, après quelques courbatures dues aux premières séances, ont pu exprimer leur créativité et leur inventivité. Dans le cadre de cet apprentissage, les élèves des deux classes se sont rendus à Annecy pour voir deux spectacles originaux. Après avoir construit leur chorégraphie et l'avoir répétée de très nombreuses fois, le projet s'est conclu par une belle représentation le vendredi 15 avril 2011 pour lequel les élèves avaient également fabriqué le décor, leurs costumes, rédigé les invitations et les affiches du spectacle. Bravo à tous pour leur participation active !



La fin de l'année s'est conclue pour les deux classes par une journée au château de Montrottier dans le cadre d'un projet commun aux trois cycles de l'école sur le Moyen-âge et les châteaux forts. Après un travail approfondi en classe, petits et grands ont découvert la musique et la danse moyenâgeuse, bien différente de celle à laquelle ils avaient été initiés à l'école !

Ces ateliers furent également l'occasion de pratiquer une des activités sportives et des jeux d'adresse de cette période de l'histoire. Enfin, pour certains, ce fut la première fois qu'ils montèrent dans le haut et majestueux donjon du château et qu'ils durent gravir non sans vertige les nombreuses marches pour y parvenir !

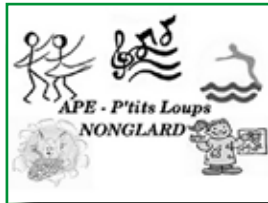
Les élèves de la classe des grands se sont aussi rendus à Sillingy à la fin du mois de juin pour participer à une rencontre « sports collectifs » avec d'autres écoles du secteur, l'occasion de rencontrer d'autres camarades et de conclure les apprentissages menés en classe.

A la rentrée scolaire 2011, l'équipe enseignante est restée stable. Séverine Colletti et Virginie Garnier enseignent à mi temps aux 22 élèves de PS/MS/GS/CP de la classe des petits. Marie-Claire Parent continue d'apporter son aide précieuse. Julien Scalabrini reste le directeur de l'école et enseigne aux 19 élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 de la classe des grands. Madame Golliet qui a remplacé Madame Morel, partie pour une retraite bien méritée, s'occupe avec Madame Parent de la cantine et de la garderie.

L'APE et la mairie sont toujours présents pour soutenir les actions qui verront bientôt le jour.

L'école vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2012.





L'APE « Les P'tits Loups » est née le 1er septembre 2010 de la fusion des associations « LES P'TITS LOUPS » et « APE de Nonglard »
Elle gère ainsi les activités de l'APE mais aussi la cantine et la garderie de l'école de Nonglard .



Le bureau est constitué de :

- Présidente : Anne VIVIANT
- Vice-Présidente : Alexandra DESBIOLLES
- Trésorière : Sonia FAILLIE
- Vice-Trésorière : Solange ROLANDO
- Secrétaire : Christophe DESBIOLLES
- Membres actifs : Sophie BISSON, Shérazade AIRAULT, Laurent FAILLIE, Nathalie SUBLET, Amandine HUGOT, Marie-Laure OLIVIER.

Nous sommes heureux de l'arrivée et la participation de tous les nouveaux membres actifs de l'APE et les remercions pour leur dévouement

Pour l'APE, cette année 2010/2011 restera marquée par le départ à la retraite de Mme Morel

En effet, le samedi 25 juin 2011, c'est avec beaucoup d'émotion que nous (parents, professeurs, amis) avons fêté le départ à la retraite de Mme Morel dans la cour de l'école durant un apéritif dinatoire. Mme Morel a été salariée de l'association les « P'tits loups » puis ensuite de la mairie depuis la création de la cantine-garderie, il y a plus de dix ans maintenant.

Pendant toutes ces années, elle s'est occupée de nos enfants, qui ont grandi avec elle ; ils ont partagé beaucoup de bons moments : repas à la cantine, jeux, coloriages à la garderie, mais aussi des activités comme la classe bleue l'année précédente.

Nous savons que nous pouvons compter sur Denise qui sera toujours la bienvenue pour assurer quelques permanences de cantine en tant que bénévole.

Nous souhaitons aussi à Annick qui la remplace depuis cette rentrée 2011 autant de succès auprès des enfants.



Activité 2010/2011

L'APE a permis de financer les activités de l'école :

- Activité Danse : plusieurs séances avec une intervenante extérieure pour les 2 classes qui ont abouti sur un spectacle le 15 avril 2011.
- Activités sportives : avec différentes sorties, Courses...
- Activités culturelles : spectacles au Rabelais, à Bonlieu ...

Activité 2011/2012

L'APE prévoit de financer les activités suivantes :

- Activité Cirque : 10 séances avec un intervenant pour les 2 classes.
- Activité Patinoire pour la classe des grands
- Activité Natation pour les enfants de maternelle GS jusqu'en CE2
- Activités sportives, avec différentes sorties prévues
- Activités culturelles : spectacles au Rabelais, à Bonlieu selon les propositions

Manifestations 2011/2012

Pour financer ces activités, l'APE a organisé les manifestations suivantes :

Le marché d'automne le samedi 15 octobre 2011 (gain environ 960 €).

Soirée choucroute le samedi 19 novembre 2011 (gain environ 1500 €).

Vente des calendriers de l'Ecole (gain environ 400€).

Vente de fromages courant Février.

Vente de Pizzas courant Mars et Juin.

Vente des grilles de Pâques en mars – avril.

Etc ...

Un grand merci aux instituteurs, à la mairie, aux parents bénévoles, aux Nonglardiens et Nonglardiennes pour leur participation.

C'est grâce à vous que tout est possible.

Que la convivialité et la bonne humeur soient toujours présentes lors des manifestations à venir.

L'APE « Les P'tits Loups » vous souhaite à tous et toutes une merveilleuse année 2012.



Voilà bientôt 32 ans que le CAN existe. Depuis sa création, notre association a

pour but de faire vivre et d'animer la commune, d'éviter que notre village ne devienne une cité « dortoir », de faire se rencontrer les Nonglardiens (nouveaux et anciens), de leur proposer des activités. Pourtant, depuis quelques années, nous avons remarqué que nos manifestations sont de moins en moins fréquentées par les gens de notre village ; mais par opposition elles fonctionnent grâce aux personnes extérieures qui trouvent nos activités intéressantes et attrayantes :

- Pour le Loto du 22 octobre 2011, il y a eu moins de 20 personnes de Nonglard sur plus de 180 personnes présentes.
- Pour les cours de Pilates, il y a 8 Nonglardiens sur 23 personnes inscrites.
- Pour les cours de cuisine des enfants, 50% sont des extérieurs.

Ces observations se confirment aussi pour la Belote et la Pétanque, et pourtant ces activités sont complètes (il faut même quelque fois refuser des inscriptions).

Fort heureusement, il y a des activités qui existent grâce à votre présence, le cours de gym pour les enfants, les cours de gym pour adultes des vendredi et mardi, la vannerie, les cours d'informatique, les beaux arts, etc.

Nous vous proposons un certain nombre d'activités et de manifestations mais ces listes ne sont pas figées, toutes nouvelles idées sont les bienvenues.

N'hésitez pas à nous contacter.

Pour l'année 2011-2012 le CAN vous propose les activités suivantes :

La Gymnastique (30 séances à l'année). Les cours du mardi soir de 19h à 20h pour le LIA (Cours cardiovasculaire en musique) et de 20h à 21h pour le renforcement musculaire. Les cours du vendredi de 9h30 à 10h30.

Il est possible de s'inscrire en cours d'année.

La gymnastique des enfants de 4 à 7 ans 9 enfants s'animent les mardis de septembre à décembre autour de Patricia. Cette année, 10 nouveaux cours sont proposés de janvier à mars.

Les cours de Pilates et Do-in (20 séances à l'année) de 18h15 à 19h30 les vendredis de septembre à mai 2012.

Ce cours est complet.



La Vannerie, cours de novembre à mars 2012, un vendredi sur deux. Confection de paniers et de bennons. Une vingtaine de personnes sont inscrites et ont commencé l'année par un « épluchage » des blés qu'ils avaient fauchés cet été puis une après midi automnale dans les bois à la recherche des matières premières.

Cuisine pour les enfants de 7 à 12 ans le mercredi de 14h à 16h30. Séances à thèmes, déjà 2 séances sont passées. 1 à Toussaint sur le thème des tartes et 1 en décembre sur Noël.

Il est prévu de proposer un atelier pendant les vacances de février et/ou de Pâques.

Initiation à l'informatique. Cette année encore, Freddy anime cette activité pour permettre à 6 personnes de notre village de découvrir l'informatique pendant 10 mercredis de 14h à 16h, jusqu'au mois de février.

- Les cours de rock et d'art floral n'ont pas pu être finalisés.
- Des cours de cuisine à thèmes pour adultes sont en étude pour 2012.





En 2011, nous avons également organisé un Concours de Belote (fin Janvier), un Vide Grenier qui pour une reprise (après une pause de 3 ans) et un temps TRES humide a eu un assez bon succès grâce à plus d'une trentaine d'exposants, un Concours de Pétanque (début juillet), un Loto (fin octobre), une soirée amicale (début décembre qui a du être annulée faute d'inscriptions) ; cette année nous n'avons pas organisé de TELETHON mais cette manifestation se fera en 2012.

Pour 2011-2012 en plus des activités précitées, nous vous proposons les manifestations suivantes :

- Concours de Belote le 4 février 2012
- Vide Grenier le 29 Avril 2012
- Concours de Pétanque en Nocturne fin juin 2012
- Loto – Fin octobre 2012
- Téléthon – Fin novembre 2012

Après l'assemblée Générale de septembre 2011, le bureau ne compte plus que 6 membres (Nadine ANTHONIOZ (Présidente) – Jeanine LABAZ (Vice-présidente) – Suzanne LYARD (Trésorière) – Martine THOMASSET (Secrétaire) – Anne-Marie VIVIAN – et nous accueillons un nouveau membre : Laurence MATTIUZZI).

Nous tenons à REMERCIER Marie-France, Marie, Jean-Paul et Guillaume les « anciens » membres qui ont quitté le CAN cette année.

MERCI aux chasseurs sans qui le Vide Grenier et la Pétanque ne pourraient se faire.

MERCI à tous les membres, pour toute l'énergie qu'ils dépensent pour vous proposer ces activités et manifestations.

Et MERCI à la municipalité et à toutes les personnes qui nous aident tout au long de l'année.

Nadine ANTHONIOZ





BIBLIOTHEQUE « LA FONTAINE AUX LIVRES »

Située au-dessus de l'école, elle est accessible au public tous les lundis de 16 h 30 à 17 h 45, et les mercredis

de 14 h à 15 h. Elle est animée par 5 bénévoles et vous propose environ 3000 livres (dont 500 prêtés par la bibliothèque du département Savoie-Biblio).

Le montant de la cotisation est de : 9€ par famille pour 2012. (elle est réglable à l'année civile de janvier à décembre).

Tous les lundis, les enfants de l'école viennent choisir un livre ; la classe de M. Scalabrini monte par petits groupes de 16 h à 16 h 20 un lundi, et le lundi suivant c'est au tour de la classe de Virginie de venir.

Nous remercions les Instituteurs de permettre ainsi aux enfants d'appréhender la lecture et de connaître le fonctionnement d'une bibliothèque.

Nous déplorons une baisse du nombre d'adhérents (de 17 % à 12 %) en 2011, et invitons les nouveaux habitants de la commune à nous rendre visite aux heures précitées.

Vous pouvez nous contacter au 06.52.18.71.56 (aux heures ci-dessus)
ou sur notre adresse E-Mail : BiblioNonglard@wanadoo.fr

Nous remercions chaleureusement la Mairie qui nous soutient dans toutes nos démarches, depuis de nombreuses années, le Conseil Général, ainsi que tous les bénévoles qui oeuvrent pour vous proposer une bibliothèque digne de ce nom.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année.

GROUPEMENT DES CHASSEURS DE NONGLARD

La chasse privée de Nonglard est composée de 8 membres : David LYARD (Président), Marc DUNOYER (Vice Président), Raymond DEVILLE (secrétaire et trésorier), Michel BRUNET (garde-chasse), Christophe THOMASSET (membre de la commune), Gérard DIZIN, Stéphane CAVAGNOD et Joël MATHIEU (membres extérieurs à la commune).

Bilan pour la saison 2011-2012 : 33 faisans, 4 bécasses, 12 pigeons, 4 lièvres, 6 renards, 1 blaireau, 3 chevreuils.

Comme chaque année, nous effectuons des lâchers de gibier reproducteur, ce qui demande un investissement important : ainsi, 40 faisans (520€), 20 perdrix (180€) et 5 lièvres (700€) ont été lâchés en fin de saison pour qu'ils puissent se repeupler. Ils ne seront chassés qu'à la nouvelle saison 2012-2013.

Le Groupement des Chasseurs vous demande d'éviter la divagation des chiens qui nuit à la gestion du gibier.

Mieux connaître le lièvre

Le lièvre commun ou timide est en France ce qu'on peut appeler un « gibier de pays ». Particulièrement recherché, il possède quelques atouts sérieux qui l'aident à se défendre contre ses prédateurs : sa vue est bonne, son ouïe exceptionnelle, son odorat très fin, le tout associé à des pattes en acier, accompagné d'une panoplie de ruses qu'il sait bien utiliser. Ce sont surtout les maladies, dont la trop célèbre tularémie, qui sont responsables de sa diminution. Décembre à mars sont les mois de l'année où le rut des lièvres est particulièrement actif. C'est à cette époque que se regroupent mâles et femelles qui donnent ce spectacle des

défilés, des rondes et des sauts qui caractérisent les premières sensations de l'amour pour se terminer le plus souvent par de furieux combats entre les mâles. Il faut avoir vu deux lièvres dressés, debout comme des hommes, se battant pour une femelle. Quand paraît enfin le jour, épuisés, et que la force n'a pas encore décidé du vainqueur, ils vont se coucher à quelques mètres l'un de l'autre, demeurer là toute la journée, pour reprendre le combat à la tombée de la nuit.

Le lièvre est polygame. La hase, telle la mère lapin, porte 30 à 31 jours et peut, durant sa gestation, ou après un temps très court après la délivrance, subir à nouveau le contact du mâle qui surveille attentivement l'état de ses femelles. La hase peut faire 4 portées par an qui vont donner, selon sa fécondité, entre 12 et 18 levrauts. Ces levrauts sont déposés par la hase au hasard, un peu n'importe où. En plus de son mimétisme, le levraut possède la faculté de soustraire ses émanations à ses nombreux ennemis. La hase porte 10 mamelles et nourrit ses petits pendant une quinzaine de jours environ.





L'association, âgée de huit ans, compte aujourd'hui 78 adhérents. Les amicalistes sont invités dès à présent à penser et à proposer des actions pour fêter ses dix ans. C'est dans une ambiance joyeuse et conviviale que les membres se retrouvent chaque mardi après-midi à 13 h 30 alternativement à Nonglard et à Lovagny. Si le temps est clément, nous marchons sur les sentiers communaux ou environnants. En cas de mauvais temps, nous nous retrouvons dans une salle communale mise à disposition par les mairies pour jouer à la belote, au scrabble ou autres jeux,..... Et le dernier mardi du mois, une randonnée sur la journée est prévue avec pique-nique à midi. En hiver, si l'enneigement est suffisant, nous partons en raquettes. Nos deux repas annuels en fin d'année civile et en fin d'année scolaire sont toujours des réunions très sympathiques agrémentés d'une marche apéritive.

Affiliés à la Fédération Départementale des Aînés Ruraux, nous participons aussi à l'assemblée générale et aux diverses manifestations qu'elle organise : voyages, rencontres entre clubs...

La Fédération a organisé une action en faveur des enfants de Madagascar. Nous avons participé à celle-ci en achetant des boîtes de biscuits dont une partie du prix est reversée à cette entraide.

Pour plus amples renseignements sur notre amicale ouverte aux jeunes de 50 à 99 ans, vous pouvez contacter :

- Marie-France MAILLARD 04 50 60 52 97
- François ROTHEA 04 50 46 34 17
- Votre mairie où se trouve la
- « lanterne du château », bulletin de l'association

Suite à l'assemblée générale où un certain nombre d'amicalistes a émis le souhait de faire des marches moins longues, le conseil d'administration propose :

Départ :

Même lieu et même heure pour tous.

En cours de circuit, possibilité de faire demi-tour pour ceux qui le souhaitent ou retour par un autre chemin plus court : pour des raisons de sécurité, dans tous les cas, il faudra que plusieurs personnes prennent l'un ou l'autre itinéraire.

Retour :

Il s'effectue au lieu de départ : de la sorte, les 1ers arrivés disposeront de la salle communale en attendant l'arrivée du second groupe, s'ils le souhaitent.

Pour la randonnée à la journée chaque dernier mardi du mois, les premiers arrivés compléteront des voitures pour le retour et regagneront les communes sans attendre le second groupe.

Les participants tiennent à maintenir les liens amicaux qui existent au sein de notre groupe afin de ne pas créer 2 clans.



LA PAROISSE

Samedi 25 juin 2011, une messe « tous ensemble » rassemblait à Nonglard des fidèles de toutes les communautés de la paroisse. A cette occasion, des membres des diverses chorales ont uni leurs voix pour donner plus de relief à cette cérémonie. Avant la messe, une trentaine de personnes se sont rendues à l'oratoire de Notre Dame du Bon Secours situé en haut du village, avec une belle vue panoramique. Ce fut pour certains l'occasion de découvrir une des richesses méconnues de nos petits villages et de prier ensemble. Un pot de l'amitié après la messe permettait à chacun de partager un moment convivial avant de partir en vacances.





**Ce nouveau logo va désormais représenter la marque ADMR.
Le nouveau logotype inscrit l'ADMR dans la modernité :**

- Les choix caractéristiques de formes et de couleurs empruntés de dynamisme favorisent la visibilité et accentuent la mémorisation.
- La police de caractères, fine et élégante, confère un sentiment de solidité de l'institution.
- La personne, qui est au cœur de la vocation et du métier de l'ADMR apparaît ; c'est une personne en mouvement, qui représente autant le client, le bénévole que le salarié.
- La sphère de couleur verte, en référence à l'histoire de l'ADMR, apporte une touche particulière de profondeur et d'harmonie à l'ensemble graphique.
- La signature, intégrée au logotype, est l'expression du positionnement stratégique de l'ADMR : l'institution de référence du secteur des services à la personne.

Cette évolution va renforcer notre visibilité.

Ce nouveau logo a aussi pour ambition de porter la diversification de nos services. Il rappelle que l'humain est au cœur de notre projet et veut séduire ceux qui ne nous connaissent pas encore ou mal.

Renforcer le partenariat entre associations et collectivités, poursuivre la formation du personnel et des bénévoles, c'est garantir à nos « clients bénéficiaires » notre volonté de leur apporter le meilleur service qu'ils sont en droit d'attendre.

L'ADMR à votre service : familles en difficultés, personnes âgées, seules, malades, handicapées. Oui l'ADMR peut vous aider à continuer à vivre dans votre maison, dans votre village. N'hésitez pas à faire appel et à en parler autour de vous.

- En 2011, l'association ADMR a été associée pour fêter les 100 ans de Monsieur Alfred CHATENOUD de Lovagny - tous nos vœux.
- Dans les projets : renforcement des postes de secrétariat - portage repas
- Pour 2012 – goûter intercommunal des Aînés à SALLENOVES le samedi 13 octobre à 15 h

Engagement Qualité

Quelques mots de Bernard CARLIOZ responsable Qualité : *Notre association, comme les 35 autres du département, s'est engagée dans une procédure qualité, à la suite de la Fédération certifiée en 2008.*

Faire de la qualité, comme si cela n'allait pas de soi, quand on s'engage dans ce domaine d'activité de « service » à la personne... Une association dont le fonctionnement repose sur un engagement fort de ses bénévoles ; et si l'ADMR ne craint pas les changements, c'est de par sa structure et son implication dans le tissu social depuis 65 ans.

Les enquêtes satisfaction sont un excellent indice vis-à-vis des bénéficiaires. Cette démarche qualité garantit l'harmonisation des pratiques dans un domaine de plus en plus concurrentiel, avec des exigences administratives et comptables, mais qui ne doit pas réduire les relations à celles de simple client, au détriment d'une participation citoyenne. Elle demande également du temps, ce qui augmente les charges administratives auxquelles s'ajoutent les nouvelles charges sur les salaires dans les dernières lois des finances : le service à la personne ne doit pas devenir un luxe.

La Présidente, Chantal BOCQUET.

L'A.D.M.R. Petites Usse et Fier
160, rue Collé Umberto
74330 LA-BALME-DE-SILLINGY
Tél.-Fax : 04 50 68 76 56.
E-mail : admr.sillingy@orange.fr
du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 7h30 à 12h15

Mardi : 7h30 à 12h15 et 16h à 18h

Mercredi : 7h30 à 10h30

Jeudi : 7h30 à 12h15

Vendredi : 7h30 à 12h15

Permanence des élus tous les jeudis de 18h à 19h

Pas de Permanence téléphonique le jeudi après-midi

Tél. : 04 50 60 54 31

Fax : 04 50 60 57 36

E-mail : accueil@nonglard74.fr

Site Internet : www.nonglard74.fr

RECENSEMENT DES JEUNES

Tous les jeunes, garçons et filles doivent se faire recenser dans le mois d'anniversaire de leurs 16 ans à la Mairie (se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille). Une attestation de recensement leur sera remise à cette occasion, celle-ci sera nécessaire pour se présenter à divers concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BAC...).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Lundi : 16h30 à 17h45

Mercredi : 14h à 15h

ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères se déroule tous les mercredis matin. Il est conseillé de mettre les conteneurs en place la veille au soir et de les retirer de la rue au plus tard le soir de la collecte.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Association ou personne de la commune :

97€ + 82€ charges

Association ou personne extérieure :

311€ + 82€ charges

TONTE DES PELOUSES - TRAVAUX BRUYANTS

Rappel : Conformément à l'arrêté de la DDASS n° 358 du 9 novembre 2001, il est rappelé que les engins à moteur, motoculteurs, tronçonneuses, tondeuses à gazon, scies électriques, etc. peuvent être utilisés les jours ouvrables de 8h à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h et exceptionnellement les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Nous vous rappelons encore que les déchets de tonte et de taille ne doivent pas être brûlés mais sont à déposer à la déchetterie ou compostés.

Ne pas déverser les déchets verts dans les ruisseaux et les fossés car cela risque de les boucher par forte pluie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

La C.C.F.U. assure notamment la gestion et la distribution de l'eau, les transports scolaires secondaires, le ramassage des ordures ménagères et la petite enfance.
Adresse : 187 place Claudius Luiset - 74330 SILLINGY
Tél. : 04 50 77 70 74 - Fax : 04 50 72 72 80

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Mercredi : de 8h à 12h.

Vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 16h.

SILA

7, rue des Terrasses - BP 39

74962 CRAN-GEVRIER

S'adresser au SILA pour l'assainissement :

Renseignements techniques : 04 50 66 77 99

Dépannage assainissement : 04 50 66 78 55

Site Internet : www.sila.fr

LA POSTE

Sillingy

Tél. : 04 50 68 82 00

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le samedi matin 9h à 12h.

Agence postale de Lovagny

Tél. : 04 50 46 23 37

Du lundi au samedi : 9h15 à 11h45 et

lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h30 à 18h.

SECOURS

Pompiers : 112 (ou 18)

S.A.M.U. : 112 (ou 15)

Gendarmerie : 112 (ou 17)

Pharmacie de garde : 3237 (site : www.3237.fr)

Médecins de garde, pharmacies, numéros utiles :
www.sosmedecins74.com

SOCIAL

Pôle Médico-Social (PMS)

21 Route de Frangy 74960 MEYTHET

Tél. : 04 50 22 38 10

ADMR PETITES USSÉS ET FIER

Aide à domicile, portage des repas)

160, rue Colle Umberto 74330 LA BALME DE SILLINGY

Tél : 04 50 68 76 56

Lundi au vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30.

